

Décision

Générale

colonial

Décision n° 753/SG/ESJ portant sur le mouvement du personnel enseignant pour l'année scolaire 1968-1969.

n° 753/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA JEUNESSE ET
DES SPORTS

Date de publication

16 mai 1968

Numéro JO

n° 11 du 10/06/1968

Date du numéro

10 juin 1968

TEXTE INTÉGRAL

Les instituteurs et institutrices dont les noms suivent sont mutés, sur leur demande, à compter du 30 septembre 1968 :
PERSONNEL DETACHE DE METROPOLE OU EN INSTANCE DE DETACHEMENT